

FORMATION

DÉFICIENCES AUDITIVES ET INITIATION À LA LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE (LSF)

T A R I F S 2 0 2 2 - 2 0 2 3



HANDiSolutions
Les services adaptés pour tous les publics en situation de handicap



**#Tous
Concernés**

LÉGISLATION

ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES ATTEINTES DE DÉFICIENCES AUDITIVES : CE QUE DIT LA RÉGLEMENTATION

L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés également appelée OETH, impose à toutes les entreprises de plus de 20 salariés, une proportion de 6% de salariés en situation de handicap dans l'effectif total.

Depuis le 1er Janvier 2020 et l'entrée en vigueur de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 appelée « Loi Avenir Professionnel », seule la présence physique de salariés en situation handicap, permet à l'entreprise de répondre à son obligation d'emploi.

Les conséquences pour les employeurs ne respectant leur l'obligation d'emploi entraînent des répercussions importantes pour l'entreprise, tant sur le plan financier que sur le plan social : Taxe pouvant monter jusqu'à 15000 € par salarié handicapé manquant, impact négatif sur la responsabilité sociétale de l'entreprise, influence néfaste sur son image de marque, etc.

Dans le cadre de son obligation d'emploi, l'entreprise doit être « handi-accueillante » ou accessible à toutes personnes, quel que soit son type de handicap. L'accueil d'un salarié atteint de déficiences auditives suscite l'aménagement de son poste de travail et la formation ou à défaut la sensibilisation des collaborateurs aux enjeux de l'intégration des travailleurs handicapés. Les coûts engendrés par l'accessibilité du poste de travail ou la sensibilisation des collaborateurs et managers peut-être pris en charge par l'AGEFIPH, notamment dans le cadre des dépenses déductibles.

Article 5 - Dispositions relatives à l'accueil du public.

Article L111-7-3 du Code de la Construction, modifié par Loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 - art. 79 (V) JORF 16 juillet 2006

"Les établissements existants recevant du public doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les parties ouvertes au public. L'information destinée au public doit être diffusée par des moyens adaptés aux différents handicaps. »

Ces moyens sont: la [Boucle magnétique](#), et les systèmes de transmission avec émetteurs et récepteurs, à savoir la [transmission HF](#) et la [transmission infrarouge](#).

La loi **Pour une République numérique** du 7 octobre 2016 prévoyait d'améliorer l'**accueil téléphonique des personnes sourdes, malentendantes et aphasiques**. Un décret du 9 mai 2017 en précisait les modalités. Cette **obligation d'accessibilité téléphonique** concerne notamment les services publics et les grandes entreprises proposant un **service de relation client**.

Tout citoyen a droit à l'accès aux services client et aux services publics, y compris les personnes sourdes, malentendantes et aphasiques. Cependant, du fait de leur **handicap**, elles ne peuvent pas contacter par téléphone les établissements publics ou les services client pour une réclamation ou de simples renseignements. Pour effectuer leurs démarches, elles doivent se déplacer ou solliciter un tiers. La loi Pour une République numérique prévoit donc la mise en place de centres relais téléphoniques pour les services publics et de **services spécifiques de relation client** dans les grandes entreprises. Ne sont concernées que les entreprises dont le chiffre d'affaires excède 250 millions d'euros. Ce dispositif permettra ainsi aux usagers sourds et malentendants de passer et de recevoir des appels.

Dès le 1er octobre 2021, elles devront proposer l'accessibilité à **50 % des plages horaires** de leur service de relation client. À partir du 1er octobre 2026, l'accès au service client devra s'exercer sur la **totalité de l'amplitude d'ouverture**.



Méthodes pédagogiques :

- Notre approche pédagogique est construite selon les objectifs à atteindre pour chaque thématique.
- Elle s'organise **sous différentes formes**, notamment :
Ateliers de mise en situation
Entretien en Visio
Exercices test / Quiz / Apports théoriques
Evaluation des besoins avant formation
Attestation à chaud
...

Méthodes d'évaluation :

- Le participant effectuera un test de positionnement pour l'évaluation de ces connaissances.
- Nous lui remettons une attestation de fin stage ainsi qu'un cahier didactique.

Notre Centre de formation est

« Handiacceillant » : adapté aux personnes en situation de Handicap.

Formateurs experts :

- Nos responsables pédagogiques et formateurs sont des experts reconnus dans leurs métier

Service pédagogique

Mr Nathanel KRIEF

Tél : 01.80.87.83.28

Mail : n.krief@reseau-rse.com

Joignable de 10h à 12h et de 14h à 17h Joignable de 10h à

Votre contact commercial :

Mme Stéphanie DUMOND

Tél : 01.80.87.55.92

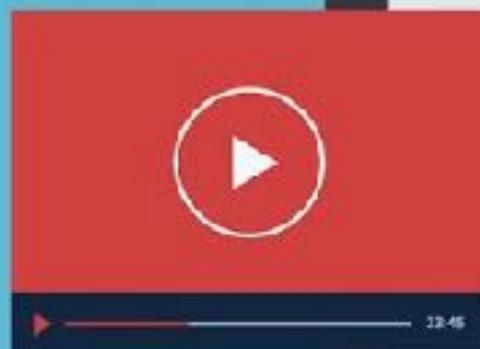
Mail : s.dumond@reseau-rse.com

Votre contact technique :

Mme Laurence AZOULAY

Tél : 01.80.87.83.30

Mail : log.cr2eformation@reseau-rse.com



LES OBJECTIFS

Au delà de l'aspect légal, rendre votre organisation « handica-accueillante » ou accessible à tous, une démarche responsable et sociétale !
Focus sur l'intégration des personnes atteintes de déficiences auditives.



APPRÉHENDER LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉFICIENCES AUDITIVES

- Acquérir les bases de connaissance (Malentendants, sourds profonds, appareillés, etc.)
- Adapter son comportement face à une personne atteinte de déficience auditive
- Comprendre les effets psychologiques liés à ces déficiences



ANTICIPER LES DIFFICULTÉS ET PREVENIR LES SITUATIONS « INCONFORTABLES »

- Connaître les moyens de compensation
- Connaître les services spécialisés et les technologies destinées à compenser les déficiences auditives



DISPOSER DES SOLUTIONS PRATIQUES EN TERMES DE COMMUNICATION ET DE COMPENSATION

- L'aide « humaine » ou l'adaptation de son comportement face à ce type de handicap
- La sensibilisation de l'entourage et des collaborateurs des personnes atteintes de déficiences auditives



S'initier à la Langue des Signes Française (LSF)

- Connaître les bases pour être à l'aise dans les situations courantes de la vie
 - Alphabet + Chiffres
 - Formules de politesse
 - Les bases pour dialoguer avec une personne atteinte de déficience auditive
- Apprendre à articuler
- Maitriser les expressions faciales

On estime à 10 millions, le nombre de personnes ayant un problème d'audition en France. Cette formation permettra donc à l'ensemble des collaborateurs de connaître les bonnes bases pour faciliter l'intégration des personnes atteintes de déficiences auditives.



FORMATION À DISTANCE

Modalités d'accès à la formation

Les participants doivent être équipés d'un outil informatique (ordinateur, tablette, etc.)

Modalités et durée d'accès

Cette formation peut être financée par votre OPCO jusqu'à 100% (une équipe de gestionnaire spécialisée en OPCO vous accompagne tout au long de la gestion administrative)

La formation sera accessible après accord de votre OPCO, ou après validation de la proposition tarifaire par l'entreprise

Objectifs :

- ★ Appréhender les différents types de déficiences auditives
- ★ S'initier à la Langue des Signes Française (LSF)
- ★ Réussir à accueillir et collaborer avec une personne atteinte de déficiences auditives
- ★ Comprendre les moyens de compensation

Public visé :

- Employeurs privés et publics
- ERP : public ou privée, équipe RH, Recruteurs managers et responsables de site
- Correspondants Handicap des administrations publiques
- Service de l'action Social : Médecine du travail, assistante

Pré-requis :

- Cette formation ne nécessite pas de pré-requis

Délais d'accessibilité :

- Durée estimée d'un mois

Nombre max de stagiaires :

- De 1 à 1000 stagiaires

De 1 à 4 participants : 1090 € HT
De 5 à 11 participants : 520 € HT
De 12 à 20 participants : 290 € HT

Durée : 7H



FORMATION EN E-LEARNING

Modalités d'accès à la formation

Les participants doivent être équipés d'un outil informatique (ordinateur, tablette, etc.)

Modalités et durée d'accès

Cette formation peut être financée par votre OPCO jusqu'à 100% (une équipe de gestionnaire spécialisée en OPCO vous accompagne tout au long de la gestion administrative)

La formation sera accessible après accord de votre OPCO, ou après validation de la proposition tarifaire par l'entreprise

Objectifs :

- ★ Appréhender les différents types de déficiences auditives
- ★ S'initier à la Langue des Signes Française (LSF)
- ★ Réussir à accueillir et collaborer avec une personne atteinte de déficiences auditives
- ★ Comprendre les moyens de compensation

Public visé :

- Employeurs privés et publics
- ERP : public ou privée, équipe RH, Recruteurs managers et responsables de site
- Correspondants Handicap des administrations publiques
- Service de l'action Social : Médecine du travail, assistante

Pré-requis :

- Cette formation ne nécessite pas de pré-requis

Délais d'accessibilité :

- Durée estimée d'un mois

Nombre max de stagiaires :

- De 1 à 1000 stagiaires

De 1 à 4 participants : 680 € HT
De 5 à 11 participants : 280 € HT
De 12 à 20 participants : 140 € HT

Durée : 7H



FORMATION EN PRÉSENTIEL

Modalités d'accès à la formation

Les participants doivent être équipés d'un outil informatique (ordinateur, tablette, etc.)

Modalités et durée d'accès

Cette formation peut être financée par votre OPCO jusqu'à 100% (une équipe de gestionnaire spécialisée en OPCO vous accompagne tout au long de la gestion administrative)

La formation sera accessible après accord de votre OPCO, ou après validation de la proposition tarifaire par l'entreprise

Objectifs :

- ★ Appréhender les différents types de déficiences auditives
- ★ S'initier à la Langue des Signes Française (LSF)
- ★ Réussir à accueillir et collaborer avec une personne atteinte de déficiences auditives
- ★ Comprendre les moyens de compensation

Public visé :

- Employeurs privés et publics
- ERP : public ou privée, équipe RH, Recruteurs managers et responsables de site
- Correspondants Handicap des administrations publiques
- Service de l'action Social : Médecine du travail, assistante

Pré-requis :

- Cette formation ne nécessite pas de pré-requis

Délais d'accessibilité :

- Durée estimée d'un mois

Nombre max de stagiaires :

- De 1 à 1000 stagiaires

De 1 à 4 participants : 1090 € HT
De 5 à 11 participants : 520 € HT
De 12 à 20 participants : 290 € HT

Frais déplacement + hébergement en sus

Durée : 7H



CR2E SENSIBILISATION ET FORMATION / HANDISOLUTIONS

126 Avenue du Général Leclerc

92100, Boulogne-Billancourt

SIREN: 827 484 064 00023

APE : 8559A

01.80.87.55.92

WWW.HANDISOLUTIONS.FR

CR2E.FORMATION@RESEAU-RSE.COM